

Préavis No 11/2021

Demande de crédit pour le renouvellement des passages à niveau des Closels et des Granges

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le mercredi 21 avril 2021 la commission composée de M. Frédéric Combremont, M. Luis Ferreira Marques remplaçant Mme Anastasia Andrey, M. Pierre-Alain Gorgé, remplaçant Mme Suzanne Germann, M. Régis Henchoz et M. Didier Morier, rapporteur, se sont réunis à la salle du conseil communal à 20h30.

La municipalité était représentée par Madame Nicole Schnegg, accompagnée de M. Roland Oguey, chef du service des travaux.

Notre 1^{er} membre, Frédéric Combremont, préside et ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes.

Il passe d'emblée la parole à Mme Nicole Schnegg. Elle nous explique la situation et complète certaines informations contenues dans le préavis qui est déjà bien précis.

En mars 2017, la municipalité reçoit du MOB l'information de la nécessité du renouvellement des passages à niveau (PN) pour un montant d'environ CHF 1'180'000.- +/- 20%. En été 2018 notre municipalité reçoit une demande de participation de 50% sur le coût final de CHF 1'759'827.-, soit une augmentation de CHF 579'827.- qui correspond à plus de 49% en place des +/- 20% envisageable.

Entre ces deux dates, notre municipalité n'a pas reçu d'information sur l'évolution des travaux, ni d'indication sur l'augmentation prévisionnelle des coûts. Aucune possibilité pour eux de pouvoir connaître et être impliqué dans l'étude des soumissions, ainsi que l'adjudication des travaux.

Ces faits ont provoqué la recherche sur la réelle implication de notre commune dans ces participations.

La Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) qui est précise sur ce sujet, ainsi que l'aide de Me Pierre-Alexandre Schlaeppli, avocat, ont permis de largement défendre les intérêts de notre commune.

Madame Schnegg et Monsieur Oguey ont fait de nombreuses recherches et réflexions sur ce sujet.

- Pour commencer, ils ont constaté que notre commune n'a quasi jamais participer à de tels frais depuis l'existence du MOB.
- Ensuite, l'historique sur la règle que celui qui coupe la voie existante, doit en assumer les coûts, a poussé M.Oguey à rechercher diverses informations. Dans les archives, sur des photos et sur d'anciennes cartes postales (de sa collection), il a trouvé la chronologie de l'évolution de notre réseau routier.
- De plus, les communes voisines sur la ligne du MOB n'ont, semble-t-il, pas été sollicitées à la participation des frais de rénovation des PN se trouvant sur leur territoire pour les cas existants !

A l'aide de tous ces éléments, Me Schlaeppli a défendu les intérêts de notre commune devant l'Office Fédéral des Transports (OFT) sollicitée par le MOB.

Des quatre PN concernés, il ressort une nouvelle répartition à la suite de la décision de l'OFT. Cette répartition est valable pour la participation au renouvellement des PN, mais également à la participation aux frais d'entretien annuels de ces derniers. Dans ce préavis, est inclus un montant de CHF 3'861.40 pour les frais d'entretien annuels de 2021. Ce montant apparaît sous « divers et imprévus », en page 2. Pour les autres années ils seront prévus au budget communal.

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 06 05 2021

Les PN de La Frasse et de l'Hôpital correspondent à un renouvellement ordinaire, à charge du MOB et sans les frais d'entretien annuels.

Le PN des Granges coupe un ancien chemin, cependant les barrières contribuent à une amélioration. Ceci amène la décision d'une participation de 25% et une participation aux frais d'entretien annuels de CHF 550.-.

Le PN des Closels n'est pas déterminé quant au premier venu, rail ou route. Probablement en même temps. Pour cette raison la répartition est de 50% pour le renouvellement et CHF 2'100.- pour les frais d'entretien annuels.

L'OFT par son courrier du 28.01.2021, en ses termes, « condamne » la commune de Château-d'Oex à payer les montants ci-dessus. Le total de la participation communal est de CHF 220'000.- au lieu d'une première facture à CHF 879'913.50. Les frais d'avocats, qui nous sont communiqués, s'élèvent à CHF 16'580.-. Compte tenu du résultat, Me Schlaeppli, conseil à notre commune d'accepter cette décision qui est équitable. Un recours ne permettra certainement pas d'obtenir des avantages. La démarche entreprise par notre municipalité est à saluer. Un grand merci à notre municipale Mme Schnegg et à M. Oguey pour leur persistance à nous faire éviter une telle facture induite.

Remarques et questions des commissaires :

- Remarques : Les membres de la commission sont tous très surpris de la manière dont ces travaux ont été menés. L'attitude du MOB auprès de notre commune est difficile à comprendre.
- Q1 : D'autres passages nous concerneront-ils à l'avenir ?
Réponse : Celui du musée, des Bossons et de la Villa D'Oex étaient inclus dans le projet de la gare. Reste les Combes qui traverse une ancienne route. Sous-Charrière qui coupe une route plus récente. Les Borsalets qui traverse la route cantonale.
- Q2 : Monsieur Albert Chapalay fut membre au Conseil d'administration du MOB comme représentant de la commune de Château-d'Oex. A la fin de sa syndication, Monsieur Charles-André Ramseier le remplaça. Actuellement quel municipal représente notre commune ?
Réponse : Mme Schnegg nous confirme qu'actuellement, aucun de nos municipaux nous représentent. Monsieur Ramseier serait toujours en place.
- Q3 : Les profils de routes sur les PN rénovés présentent une accentuation qui est moins bonne pour le trafic routier que précédemment.
Réponse : M. Oguey informe que lors de travaux de remplacement de canalisations, entre autres à la Villa d'Oex, des corrections seront apportées dans la mesure du possible.
- Q4 : Quelles conséquences en cas de refus du conseil communal ?
Réponse : La situation est contradictoire, mais cette décision de l'OFT ferait certainement force de loi et d'une obligation légale pour notre commune.

La commission n'ayant plus de question, Mme Schnegg, Municipale et M. Oguey nous quittent après avoir été félicités et remerciés pour leur démarche.

Tous les membres de la commission préavisent favorablement à cette demande, ils vous invitent, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à adopter le préavis N°11/2021.